



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

## **REGATE MINI ARMADA**

*Yacht Club du Bourget du Lac YCBL*

*Grade 5B*

*4 mai 2024*

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Préambule**

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3** - les règlements fédéraux
- 1.4** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par voix ou signe

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1** Les IC seront disponibles lors des inscriptions le Samedi 4 mai
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse

## **3 COMMUNICATION**

- 3.1** Les communications importantes du comité de course seront sur VHF canal 73

- 3.2** [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [basique - de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2** - tous les bateaux du système à handicap « Osiris habitable »

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1** a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- .3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en le déposant, avec les droits requis, à l'accueil du YCBL jusqu'au **Vendredi 3 mai 2024**

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.7** Les inscriptions tardives seront acceptées .

## **5 DROITS A PAYER**

Les droits sont les suivants :

Les droits d'inscription sont fixés à 10€ par équipage sauf invités du club

Sont inclus les frais d'organisations, la mise à disposition des dossards, le café d'accueil, l'instant de convivialité de remise des prix.

## **6 PUBLICITE**

[DP] [NP] L'autorité organisatrice fournit des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## **7 PROGRAMME**

## 7.1 Confirmation d'inscription :

**Les confirmations d'inscription seront à réaliser entre 10h30 et 11h30 le 4 mai au YCBL**  
Chaque équipage se verra attribuer un cagnard à accrocher sur le bateau

## 7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Les équipements obligatoires précisés dans l'avis de course seront à présenter pour contrôle lors de la confirmation d'inscription

## 7.3 Briefing :

**Un briefing sera réalisé à 11h45** en présence de l'ensemble des équipages avec les équipements obligatoires. Il donnera lieu à une photo collective et une explication en détail du déroulement de la course.

## 7.4 L'heure du signal de départ de la première course sera donné à partir de 13h

## 7.5 Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

# 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 9h le 4 mai 2024

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment, ils doivent être conforme à leur catégorie de navigation.

8.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

# 9 LIEU

L'annexe « Annexe LIEU » indique le lieu de l'épreuve.

# 10 LE PARCOURS

Le parcours sera de type côtier long en partie sud du lac.

Voir différents parcours annexe Parcours

# 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

# 12 CLASSEMENT

12.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

**12.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

**12.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

### **13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

### **14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### **15 PROTECTION DES DONNÉES**

**15.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**15.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### **17 PRIX**

*Un prix sera distribué à chaque premier du classement final FFV et du classement final mini Armada (si différent)*

### **18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le club organisateur.

Yacht Club du Bourget du Lac

04 79 25 21 66

[guillaume.pras@ycbl.fr](mailto:guillaume.pras@ycbl.fr)

[www.ycbl.fr](http://www.ycbl.fr)

# ANNEXE PARCOURS



# ANNEXE LIEU



Bulletin d'inscription

<b>Désignation du bateau</b> <b>/ numéro de voile ou cagnard :</b>				
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>N° de Licence</b>
<b>Skipper</b>				
<b>Equipier 1</b>				
<b>Equipier 2</b>				
<b>Equipier 3</b>				
<b>Equipier 4</b>				
<b>Equipier5</b>				

Rib Club YCBL pour paiement 10 euros et/ou licence : FR76 1810 6008 1093 8942 8705 083

**Règle fondamentale des « RCV » 2021-2024 :**

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Les participants autorisent le Club organisateur à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prise durant la compétition. Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.

DATE :

SIGNATURE :